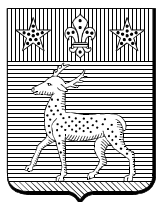


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil-vingt-deux, le quatre février à 18heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 31/01/2022

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P.,
Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs LESBROS JM., DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

Objet: redevance eau/assainissement 2022

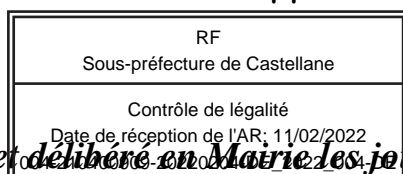
Au vu des dépenses supplémentaires et imprévues (9 452.70€ TTC) dues sur l'eau en raison de la mise en place du pompage suite à l'assèchement de la source des Adoux le 01/10/2021 (qui n'est toujours pas résolu à ce jour), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la redevance eau de 20€ afin de palier au surcroît de dépenses (ex : 2 232.36€ d'électricité pour 4 mois de pompage ou 2 670€ le rapport de l'hydrogéologue) ;

Ce qui prévoit un montant annuel des redevances (comprenant les taxe modernisation et pollution) :

- redevance "eau" particulier = 127.11€ TTC
120.20+Taxe Pollution (0.28) avec une TVA à 5.5%
- redevance "assainissement" particulier = 66.75€ TTC
60.52+Taxe Modernisation (0.16) avec une TVA à 10%
- Règlement de service = 80€ TTC pour une fermeture et 80€ TTC pour une réouverture
- coefficients pour les forfaits professionnels = si s'agit d'une redevance "particulier" multipliée par le coefficient correspondant à l'établissement :
 - Centre de Vacances (400 pers. et +) = coeff 12 (1 252.32€ TTC Eau/801€ TTC Ass.)
 - Centre de Vacances (200 pers. jusqu'à 400) = coeff 6 (762.66€ TTC Eau/400.50€ TTC Ass.)
 - Centre de Vacances (jusqu'à 200 pers.) = coeff 3 (381.33€ TTC Eau/200.25€ TTC Ass.)
 - Restauration avec Hébergement = coeff 3 (381.33€ TTC Eau/200.25€ TTC Ass.)
 - Petit Commerce = coeff 1 (127.11€ TTC Eau/66.75€ TTC Ass.)

les redevances seront facturées par moitié au semestre (avril et septembre)

.Approuvé à l'unanimité des membres présents.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET